



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2016

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS, et Charlotte THOMSON. Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Messieurs Cédric POCCARD CHAPUIS et Anthony POCCARD CHAPUIS. Madame Georgette NALESSO.

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Georgette NALESSO à Marie-Neige POCCARD CHAPUIS, de Cédric POCCARD CHAPUIS à Laurent TRESALLET et de Anthony POCCARD CHAPUIS à Christian HEBERT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 09 mai 2016.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Validation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Conseil Départemental a transmis mi-mars sa proposition d'inscription de sentiers au PDIPR, sur la base des éléments qui avaient été remontés par les communes en 2015.

L'objectif du Conseil Départemental est d'avoir une validation par délibération des collectivités avant fin juin 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'inscrire le projet des sentiers au PDIPR.

2. Délibération complémentaire à la délibération n° 2015/12/114 du 7 décembre 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'urbanisme, concernant les objectifs poursuivis par cette mise en révision

Les précisions à la délibération initiale sont les suivantes :

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme a été lancée, en premier lieu, pour solutionner les points bloquants rencontrés lors de l'utilisation du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur :

- Des points du règlement imprécis notamment sur les hauteurs et les places de stationnement en zone UH seront précisés et clarifiés ;
- Des réflexions seront engagées sur des secteurs en zone AU qui n'ont connu aucune construction ni aucun projet de construction depuis 2007 ;

- Les Orientations d'Aménagements et de Programmmations (OAP) prévues sur le PLU de 2007 et non réalisées feront l'objet d'une étude précise pour envisager les raisons de l'absence de concrétisation et de l'intérêt ou non de les reconduire ;
- L'absence d'accès et d'équipements sur des parcelles classées en zone U seront étudiées ;
- Le questionnement des contraintes architecturales sera envisagé notamment pour les toits papillon imposés sur la station de Plan Peisey qui limite les possibilités de construction d'un étage supplémentaire ;
- La recherche de la dynamisation du secteur du Parchey et surtout le souhait de créer des lits chauds touristiques nécessite de réviser certains secteurs de Plan Peisey ;
- Les bâtiments agricoles en activité identifiés au PLU seront mis à jour pour suivre les évolutions intervenues depuis 2007 ;

La révision générale du PLU sera également l'occasion de répondre aux nouveaux enjeux et perspectives intervenus depuis 2007 en matière d'aménagement du territoire :

- De nouvelles Orientations d'Aménagements et de Programmmations (OAP) seront envisagées pour orienter des secteurs sur de l'habitat permanent ;
- Dans le cadre de la réflexion engagée sur deux projets relatifs à la construction d'une centrale hydro-électrique et d'une usine de méthanisation, le zonage pourra être modifié dans les secteurs touchés par ces projets ;
- De nouvelles zones d'emplacement réservées seront étudiées pour permettre de répondre à la pénurie de places de stationnement sur l'ensemble du territoire.
- La nécessité de sécuriser le front de neige et le domaine skiable dans son ensemble sera envisagé au regard du droit des sols avec un élargissement possible de la zone NS ;
- Les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) en cours de finalisation sur le secteur de la Haute Tarentaise seront prises en compte ;
- Les problématiques liées à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux et des perspectives énoncées au sein des lois Grenelle I et II et de la loi ALUR seront intégrées. Dans cette perspective de préservation de l'environnement et pour conserver une qualité de vie pour les habitants, les zones humides seront répertoriées et les espaces naturels remarquables seront préservés. De manière générale, la dimension paysagère et environnementale sera intégrée dans l'aménagement du territoire communal ;
- Conformément à la réglementation intervenue en matière d'urbanisme depuis 2007, l'urbanisation des dents creuses sera privilégiée afin de maintenir l'identité des hameaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les précisions proposées.

3. Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître

Les services des domaines ont réalisé une enquête aux archives départementales sur les parcelles ZE 393, ZE448, ZV 154 et ZV 159.

Ils affirment que les parcelles ZE 393 et ZE 448 sont des biens vacants et sans maître depuis 1948.

En ce qui concerne les parcelles, ZV 154 et ZV 159 aucun élément antérieur à 1966 n'existe.

Dans cette perspective, les modalités d'appréhension des "biens vacants et sans maître" peuvent être mises en œuvre selon les dispositions de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à acquérir les biens vacants et sans maître sur les parcelles ZE 393, ZE448, ZV 154 et ZV 159.

4. Signature de la convention de mutualisation du service de halte-garderie entre les communes de Peisey Nancroix et Landry pour l'été 2016

Suite aux retours concluants de l'été 2015 et aux demandes des familles, une ouverture mutualisée de la Garderie sera renouvelée en 2016 avec la commune de Landry au sein des locaux de Tom Pouce. Conformément aux besoins répertoriés auprès des familles, le nombre de places ouvertes a été augmenté à 14 places (au lieu de 10 en 2015).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention qui prévoit les termes de l'accord entre Landry et Peisey Nancroix.

5. Approbation du règlement intérieur du service de halte-garderie des enfants locaux pour l'été 2016

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement intérieur du service de halte-garderie des enfants locaux pour l'été 2016.

6. Signature de la convention avec le Docteur KLEIN comme médecin référent à la Garderie « Tom Pouce » pour l'été 2016

La garderie Tom Pouce ayant déjà statué sur ce point, il n'est pas nécessaire de délibérer.

7. Signature de la convention avec le bureau des guides et accompagnateurs de moyenne montagne de Peisey-Vallandry / Saison 2016

Comme chaque année, l'association du bureau des guides et des accompagnateurs de moyenne montagne demande de signer une convention pour l'autoriser à réaliser des visites au sein du Palais de la Mine.

La présente convention leur permet également de disposer d'une partie du local de l'office de tourisme.

Le bureau des guides a sollicité à nouveau la reconduction de cette convention pour l'été 2016.

Il est donc proposé de renouveler cette convention dans des conditions similaires pour la saison estivale 2016, soit du 17 juin au 30 novembre 2016.

Un montant de 85 € sera facturé pour l'utilisation des locaux du palais de la Mines. De la même façon, une participation de 85 € sera facturée pour l'utilisation du local à l'office du tourisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Bureau des Guides.

8. Convention régissant l'usage professionnel du Palais de la Mine avec l'association du Palais de la Mine / Saison 2016

Comme chaque année, l'association du Palais de la Mines demande de signer une convention pour l'autoriser à réaliser des visites au sein du Palais de la Mine.

La présente convention leur permet également de disposer d'une partie du local d'accueil du local du centre d'activité nordique au pont Baudin.

Le Palais de la Mines a sollicité à nouveau la reconduction de cette convention pour l'été 2016.

Il est donc proposé de renouveler cette convention dans des conditions similaires pour la saison estivale 2016, soit du 17 juin au 30 novembre 2016.

Un montant de 85 € sera facturé pour l'utilisation des locaux du palais de la Mines. De la même façon, une participation de 85 € sera facturée pour l'utilisation du local du centre d'activité nordique au pont Baudin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Palais de la Mines.

9. Validation du nouveau tracé du Gr5 de Landry (portion sur Peisey Nancroix)

Dans le cadre de la réflexion engagée sur le tracé du GR5, le tracé de ce sentier a été révisé. Une carte annexée présente l'ancien tracé et le nouveau tracé envisagé.

Dans cette perspective, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le fait qu'il renonce à l'ancien tracé du GR5 jugé trop dangereux et autorise l'utilisation des sentiers et des pistes proposées pour le nouveau tracé situé sur la route des Côtes à Moulin.

10. Validation du nouveau règlement du service de l'eau

Les principaux changements du règlement sont inhérents aux travaux en eau potable réalisés sur Moulin. Notamment, les compteurs d'eau seront installés sur le domaine public afin de faciliter les relevés de compteurs mais également pour éviter les piquetages intempestifs.

Il sera néanmoins possible d'installer un autre compteur chez le particulier ainsi qu'une vanne d'arrêt.

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le nouveau règlement de l'Eau.

II/ FINANCES

11. Décision modificative sur le budget communal (Opération d'ordre)

Le règlement de la facture Kaliblue est achevé.

Pour récupérer la TVA sur cette facture, il convient de réaliser une opération d'ordre entre le compte 2031 et le compte 205. Dans cette perspective, une délibération modificative doit être réalisée pour alimenter le compte 205 du chapitre 041.

Le Conseil Municipal valide la délibération modificative proposée.

12. Subventions aux associations

La Commission d'attribution des subventions a étudié les demandes de subventions pour l'année 2016 et les propose au Conseil Municipal comme suit :

ASSOCIATIONS	RAPPEL SUBVENTION 2013 En euros	RAPPEL SUBVENTION 2014 En euros	RAPPEL SUBVENTION EN 2015 En euros	PROPOSITION SUBVENTION EN 2016 En euros
Foyer de ski de fond	0	0	5 000 €	5 000 €

Club des Monts d'Argent	1 000.00	1 000.00 €	1 000 €	500 €
Comité des fêtes	0	0	6 679 €	En réflexion
Association des anciens combattants	300 €	0	500 €	300 €
Cyclo cœur	500 €	500 €	500 €	0
Association Sportive Ecole de PEISEY (Classes de Mer)	0	0	5 000 €	0
Les Scènes estivales de PEISEY	500.00+ 500.00 complémentaires (Soit 1000.00)	1 500.00	1 000 €	1 000 €
Comice Agricole	200 €	200 €	200 €	200 €
Association Passerelle (Anciennement Coup de Pouce)	500 €	500 €	500 €	500 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les subventions proposées aux associations locales.

III/ RESSOURCES HUMAINES

13. Création des postes scolaires pour l'année 2016/2017

Comme la saison précédente, il est proposé de créer des postes saisonniers pour assurer le service scolaire.

Les postes créés seront donc les suivants :

Un poste d'agent scolaire et entretien des locaux annualisé

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 17 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée annualisé : du 31/08/2016 au 07/07/2017

Les missions de ce poste sont les suivantes :

Entretien de l'école : 18h sur 36 semaines scolaires

Entretien de la mairie: 5h sur 20 semaines d'hiver

Temps péri-éducatif (TAP) : 3h sur 14 semaines d'hiver

Un poste d'agent scolaire pour le temps-péri éducatif annualisé
Grade : Adjoint technique de 2ème classe
Temps de travail : 10,5 h hebdomadaires
Contrat à durée déterminée : du 01/09/2016 au 07/07/2017
Les missions de ce poste sont les suivantes :
Temps péri-éducatif (TAP): 3h sur 36 semaines scolaires
Panier-repas:10h sur 36 semaines scolaires

Un poste de panier-repas, temps péri éducatif et entretien des locaux administratifs
Grade : Adjoint technique de 2ème classe
Temps de travail : 21 heures hebdomadaires
Contrat à durée déterminée : du 01/09/2016 au 02/12/2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ces postes.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

14. Demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise pour la réfection de la toiture de la halle n°2 des chalets de La Plagne

La commune de Peisey-Nancroix souhaite réaliser cette année la réfection du pan Nord de la toiture de la « halle n°2 » sur le site de La Plagne, dont une partie s'est écroulée.

Le projet consiste à :

- Démontent entièrement le pan de toiture Nord (tavaillon + platelage)
- Changer les chevrons qui le nécessitent (certains ont pris l'eau)
- Refaire la toiture à l'identique (tavaillons entièrement neufs pour la partie Nord)
- Récupérer les vieux tavaillons déposés de la partie Nord pour compléter le pan de toiture Sud (certaines parties du pan Sud manquent de tavaillons)

Hormis la pose des tavaillons qui sera réalisé par un artisan tavaillonneur reconnu, les travaux seront réalisés en régie.

1. Estimation prévisionnelle du coût de l'opération

Le tableau ci-après présente l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération :

Désignation	Montant en € HT
Fourniture des chevrons et du platelage	1 313,80 €
Fourniture et pose des tavaillons	5 809,90 €
Héliportage des matériaux	2 280,00 €
Total	9 403,70 €

2. Estimation prévisionnelle du coût de la main d'œuvre en régie

Il est prévu de réaliser l'ensemble des travaux en régie, excepté la pose des tavaillons.

Le temps estimatif prévisionnel passé par les services techniques de la commune de Peisey-Nancroix sur cette opération est présenté ci-après :

- Préparation du dossier, consultation des fournisseurs, démarches administratives et autorisations diverses : 1 journée (directeur des services techniques)
- Préparation du matériel, achat des matériaux, préparation de l'hélicoptage : 1 journée à 2 agents (agent des services techniques)
- Phase de chantier : 4 agents pendant 2 semaines, soit 40 hommes jour
- Réunions de chantier, contrôle de réception avec les services du Parc national de la Vanoise : 1 journée (directeur des services techniques)

Considérant les coûts journaliers suivants (hors retour sur investissement du matériel) :

- 210 € par jour pour le directeur des services techniques
- 160 € par jour en moyenne pour 1 agent des services techniques,

L'estimatif du coût de la main d'œuvre réalisée en régie est estimée à :

- 420 € pour le directeur des services techniques
- 6 720 € pour les agents des services techniques

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise au titre des toitures traditionnelles pour :

- Un montant prévisionnel de 9 403,70 € HT basé sur les devis estimatifs d'entreprises
- Un coût prévisionnel du temps passé en régie estimé à 7 140,00 € HT
- Soit un total de 16 543,70 €

15. Demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise pour la réfection du sentier découverte de Rosuel

La commune de Peisey-Nancroix souhaite réaliser la réfection du sentier « découverte » de Rosuel dont :

- Le contenu des tables de lecture est à actualiser, certains textes étant désormais obsolètes
- Les tables de lecture en elle-même sont vieillissantes et doivent être remplacées
- Une réfection du cheminement sur l'ensemble du parcours est nécessaire afin de rendre la visite accessible aux familles avec enfants (sans qu'il soit pour autant prévu la possibilité d'utiliser des poussettes)

Le projet consiste à :

- Concevoir les contenus des nouvelles tables : cette mission est d'ores et déjà en cours de réalisation par les services du Parc National de la Vanoise
- Fabriquer et fournir les nouvelles tables : pour cette prestation, un devis estimatif a été demandé à l'entreprise Pic Bois. Le montant prévisionnel est estimé à 18 000 € HT
- Poser les panneaux et les nouvelles tables : cette prestation serait réalisée par le personnel du Parc National de la Vanoise
- Refaire le cheminement piéton. Il est proposé de réaliser cette prestation dans le cadre d'un atelier d'insertion avec l'association Tarentaise Vanoise Insertion. L'estimation prévisionnelle de cette mission s'élève à 4 500 € (non soumis à TVA).

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc National de la Vanoise pour :

- Un montant prévisionnel de 18 000,00 € HT concernant la création et la fourniture des nouvelles tables
- Un coût prévisionnel de 4 500,00 € (non soumis à TVA) concernant la réfection du cheminement piéton
- Soit un total de 22 500,00 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Subvention du Parc National de la Vanoise : 80 %, soit 18 000 € HT
- Autofinancement par le budget communal : 4 500 € HT

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention proposée.

16. Approbation de mise en œuvre d'une procédure de déclassement partiel du domaine public routier sur la voie communale principale de Plan Peisey

Une partie du bâtiment du cabinet médical et l'escalier d'accès à la Pharmacie sont situés sur le domaine public.

L'administration a commis une erreur en acceptant le permis de construire de ce bâtiment avec cette « anomalie ».

Le Conseil Municipal est favorable pour régulariser cette situation.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 21 juin 2016.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.